Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260321-2026_03_02_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Date d'affichage :

23 mars 2026

L'an deux mil vingt six
le vingt et un mars à dix heures trente
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire, puis de Mme MONSARRAT, doyenne de l'assemblée, puis de M. Mickaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : HAQUIN Mickaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe, GABORIEAU Cédric, HENRY Anne-Christine, LEMETAYER Dominique, CHENU Elodie, LEMARCHAND Christophe, DROIN Marie-Anne, PERTUISEL Stéphane, GICQUEL Mathilde, COUGET Jonathan, MONSARRAT Patricia, SOUBIRAN Vincent.
Absents excusés : GUICHARD Fabienne (pouvoir à HENRY Anne-Christine)
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/03/02/05 : Questions diverses

Charte de l'élu local

Monsieur le Maire informe l'assemblée des termes de la charte de l'élu local et remet un exemplaire à chacun.

Tableaux de souhaits pour les commissions communales et les représentations aux différents établissements

Une feuille comprenant deux tableaux de souhaits pour les commissions communales et les représentations aux différents établissements est remise à chacun des membres du Conseil Municipal, lesquels sont invités à la retourner à la mairie pour le vendredi 3 avril.

Calendrier des réunions suivantes

Il est proposé à l'assemblée de fixer les 2 prochaines réunions le lundi 13 avril à 19h et le lundi 18 mai à 19h.
Les convocations seront adressées par mail.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Mickaël HAQUIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.